

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 13

Séance du 1^{er} octobre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 1^{er} du mois d'octobre à 18 h 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 25/09/2025
Date de transmission : 07/10/2025
Date de mise en ligne : 08/10/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme CHOQUET Sylvie (pouvoir à M. BACHMANN Florian), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge (pouvoir à M. RIBSTEIN André), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à Mme RINQUEBACH Ariane), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. KNIBIELY Philippe (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. PILLERI Angelo, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

29^{ème} QUESTION

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2025-166)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} juin au 31 août 2025, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022.

Point 1-8 des délégations – Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de la SMACL pour l'indemnisation d'un bris de glace sur un véhicule de service, pour un montant de 862,63€ TTC ;
- Remboursement des ACM suite à un recours gracieux pour l'indemnisation d'un panneau d'affichage à Kembs suite à une collision par un véhicule tiers, pour un montant de 2 383,20€ TTC ;
- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation d'un sinistre survenu en 2024, suite à la détérioration d'un coffret électrique causé par les gens du voyage, rue des Erables à Attenschwiller, pour un montant de 2 277,21€ ;

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour des travaux de sécurisation d'une traversée piétonne sur l'infrastructure du TRAM au collège Schickele à Saint-Louis, avec la société CARDOMAX, pour un montant global et forfaitaire de 6 870,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché public d'études acoustiques relatives aux déchetteries avec la société ACOUVIB, pour un montant global et forfaitaire de 3 501,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché public de travaux de reprise des joints de rail du TRAM de Saint-Louis avec la société SOCOTRAS, pour un montant global et forfaitaire de 13 856,20€ HT ;
- Conclusion d'un marché public pour le remplacement du système de conférence sans-fil de l'amphithéâtre du SDIS 68 par des postes de conférence filaires avec la société DEYA, pour un montant global et forfaitaire de 8 613,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché public pour l'acquisition d'un compresseur à vis encapsulé pour SAINT-LOUIS Agglomération avec la société SCHOETTLE, pour un montant global et forfaitaire de 8 771,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la rénovation des portes extérieures du COSEC de Village-Neuf avec la société KLEINHENNY, pour un montant global et forfaitaire de 26 041,00€ HT ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°4 –

- Etanchéité couverture bardage – avec la société GALOPIN, ayant pour objet la modification du bordereau des prix unitaires par l'adjonction de prix nouveaux, portant le montant total du marché de 272 168,31 € HT à 277 601,15€ HT, soit une incidence financière à la hausse de +1,99% ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2024-2027 – Lot n°9 – Adoucisseurs eau – avec la société VHL-SERVICES, ayant pour objet de modifier des prestations prévues sur la partie forfaitaire du marché, le montant annuel de la partie forfaitaire passant de 2 475,00€ HT à 2 805,00€ HT,
 - Signature d'une modification de marché public n°13 de l'accord cadre d'impressions et de reproductions de divers supports de communication de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2023-2026 avec la société GYSS IMPRIMEUR, ayant pour objet la modification du bordereau des prix unitaires initial par l'adjonction de prix nouveaux, sans incidence financière sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre ;
 - Conclusion d'un marché public pour l'entretien des sols sportifs extérieurs de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2025-2029 – Lot n°1 – Sols fluents – avec la société CHEMOFORM FRANCE SANDMASTER, pour un montant de 3 130,00€ HT sur la partie forfaitaire, les bons de commande étant susceptibles de varier dans les limites suivantes : MONTANT MINIMUM ANNUEL : Sans - MONTANT MAXIMUM ANNUEL : 10 000 €, pour une période de 12 mois, reconductible trois fois pour une durée de 12 mois à chaque reconduction.
 - Conclusion d'un marché public pour l'entretien des sols sportifs extérieurs de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2025-2029 – Lot n°2 – Gazon synthétique – avec la société CHEMOFORM FRANCE SANDMASTER, pour un montant de 3 500,00€ HT sur la partie forfaitaire, les bons de commande étant susceptibles de varier dans les limites suivantes : MONTANT MINIMUM ANNUEL : Sans - MONTANT MAXIMUM ANNUEL : 10 000 €, pour une période de 12 mois, reconductible trois fois pour une durée de 12 mois à chaque reconduction.
 - Conclusion d'un marché public pour l'entretien des sols sportifs extérieurs de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2025-2029 – Lot n°3 – Autres types de sols (béton désactivé et sols souples en EPMD) – avec la société CHEMOFORM FRANCE SANDMASTER, pour un montant de 11 600,00€ HT sur la partie forfaitaire, les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes : Première période : MONTANT MINIMUM ANNUEL : Sans - MONTANT MAXIMUM ANNUEL : 6 500 € - Période suivante du marché : MONTANT MINIMUM ANNUEL : Sans - MONTANT MAXIMUM ANNUEL : 16 500 €, pour une période de 12 mois, reconductible trois fois pour une durée de 12 mois à chaque reconduction.
 - Conclusion d'un accord-cadre pour la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) pour l'achat de bouteilles d'eau potable avec la société EDENRED FRANCE, dont les bons de commande sont susceptibles de varier sur la durée de l'accord-cadre : MONTANT MINIMUM DE COMMANDE : SANS / MONTANT MAXIMUM DE COMMANDE : 280 000 € HT ;
 - Conclusion d'un marché public de reprise de réseaux petite extension collecte assainissement, rue de Mulhouse et rue des Hirondelles à Rantzwiller avec la société TP PAYS DE SIERENTZ, pour un montant estimé de 117 219,20€ HT ;
 - Conclusion d'un marché public de forage de reconnaissance PzK3 et PzK4 pour la réalisation de deux forages de reconnaissance dans le secteur de Kembs avec la société FORALEST-MAURUTTO, pour un montant estimé de 147 455,00€ HT ;

- Signature d'une modification de marché public n°14 de l'accord cadre d'impressions et de reproductions de divers supports de communication de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2023-2026 avec la société GYSS IMPRIMEUR ayant pour objet la modification du bordereau des prix unitaires initial par l'adjonction de prix nouveaux, sans incidence financière sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de fourniture, d'installation, d'exploitation, de contrôle et de maintenance d'unité(s) mobile(s) de traitement pour rétablir la qualité de l'eau potable avec la société VEOLIA EAU, ayant pour objet la précision des modalités de remboursement de l'avance, sans incidence financière ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de destruction de l'ancienne aubette (poste douanier) à Hégenheim avec la société BATICHOC, ayant pour objet l'intégration de travaux supplémentaires nécessaires pour assurer la bonne réalisation du chantier, portant le montant total du marché de 5 300,00 € HT à 7 200,00 € HT, soit une incidence financière à la hausse de +35,85% ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de fourniture et d'installation d'un système de vidéoprotection pour les déchetteries de SAINT-LOUIS Agglomération avec la société CAPI SECURITE, ayant pour objet la réalisation de prestations supplémentaires, portant le montant total du marché de 63 802,71 € HT à 84 781,11€ HT, soit une incidence financière à la hausse de +32,88% ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché relatif à la mission d'accompagnement de projet s'inscrivant dans la démarche « Ruralité, Agriculture, Territoire » pour SAINT-LOUIS Agglomération avec la société ECOOPARC, ayant pour objet de modifier le montant de la décomposition du prix global et forfaitaire du fait de la non réalisation d'une prestation, portant ainsi le montant total du marché de 59 000,00 € HT à 55 500,00€ HT, soit une incidence financière à la baisse de -5,93% ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de collecte, de transport et de traitement des principaux matériaux collectés en déchetteries et sur la voie publique – Lot n°4 – Collecte, transport et traitement des déchets verts issus des sites de déchets verts et des déchetteries de Bartenheim et Sierentz – avec la société SUNDGAU COMPOST/AGRIVALOR, ayant pour objet l'intégration de prestations supplémentaires rendues nécessaires par la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2024 imposant un protocole spécifique pour lutter contre le scarabée japonais, portant le montant estimatif annuel total du marché 426 414,00 € HT à 495 984,00€ HT, soit une incidence financière à la hausse de +16,32% ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°9 – Peinture avec la société MSP PEINTURE – ayant pour objet la modification du bordereau des prix unitaires initial par l'adjonction de prix nouveaux pour la réalisation des travaux, portant le montant estimatif total du marché de 14 937,40€ HT à 16 177,40€, soit une incidence financière à la hausse de +8,30% ;
- Conclusion d'un marché public de mission d'assistance technique à distance pour l'administration du SIG de SAINT-LOUIS Agglomération et notamment pour l'administration du SIG-web arcOpole avec la société ISPATIAL pour un montant global et forfaitaire de 1 800,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché public de mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) en phase d'études pour la réalisation des travaux d'aménée des réseaux AEP, électricité et fibre pour l'Ecoparc3i depuis la voirie

- publique avec la société EGIS VILLES ET TRANSPORTS pour un montant global et forfaitaire de 13 500,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la construction d'un nouveau puits P1 bis à Bartenheim-la-Chaussée – Lot n°1 – Forage/création du puits de captage – avec la société FORALEST-MAURUTTO, pour un montant estimatif de 119 315,20€ HT ;
 - Conclusion d'un marché public pour la construction d'un nouveau puits P1 bis à Bartenheim-la-Chaussée – Lot n°2 – Génie-civil/ Canalisations/ Electromécanique – avec la société ARKEDIA SAS, pour un montant estimatif de 215 591,49€ HT ;
 - Conclusion d'un accord-cadre pour la fourniture et la pose de signalétique de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2025 à 2029 – Lot n°1 – Fourniture et pose de signalétique événementielle – avec la société SIGNEST, pour un montant maximum annuel de 10 000,00€ HT, pour une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite 3 fois pour une période d'une année à chaque fois ;
 - Conclusion d'un accord-cadre pour la fourniture et la pose de signalétique de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2025 à 2029 – Lot n°2 – Fourniture et pose de signalétique intérieure bâtementaire – avec la société SIGNEST pour un montant maximum annuel de 10 000,00€ HT, pour une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite 3 fois pour une période d'une année à chaque fois ;
 - Conclusion d'un marché public d'accord-cadre pour la fourniture et la pose de signalétique de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2025 à 2029 – Lot n°3 – Fourniture et pose de signalétique extérieure – avec la société CELIZE SARL pour un montant maximum annuel de 150 000,00 € HT au titre de la première période du marché, puis pour un montant maximum annuel de 35 000,00€ HT pour les périodes suivantes du marché, pour une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite 3 fois pour une période d'une année à chaque fois ;
 - Conclusion d'un marché public de mission SPS niveau 2 pour les travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Saint-Louis et Héringue avec la société QUALICONSULT SECURITE, pour un montant global et forfaitaire de 3 140,00€ HT ;
 - Conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour l'optimisation énergétique et technique de la piscine intercommunale de SAINT-LOUIS Agglomération située à Village-Neuf avec la société ETHIS, pour un montant global et forfaitaire de 73 800,00€ HT ;
 - Signature d'une modification de marché public n°1 au marché d'étude de positionnement et de développement touristique de la commune de Leymen avec la société GVB CULTURE & TOURISME, ayant pour objet de prolonger la durée du marché ainsi que des délais d'exécution de chaque phase jusqu'au 31 mai 2026 inclus, sans incidence financière ;
 - Conclusion d'un marché public de travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Héringue et Saint-Louis – Lot n°1 – Voirie et réseaux humides – avec la société EIFFAGE ROUTE NORD EST SAS, pour un montant estimatif de 453 239,55€ HT (tranches ferme + optionnelle) ;
 - Conclusion d'un marché public de travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Héringue et Saint-Louis – Lot n°2 – Réseaux secs – avec la société ETPE SAS, pour un montant estimatif de 86 075,00€ HT ;
 - Conclusion d'un marché public de travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Héringue et Saint-Louis – Lot n°3 – Espaces Verts – avec la société

- SN MULLER PAYSAGES, pour un montant estimatif (tranches ferme + optionnelle) de 26 694,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché public de fourniture et de livraison d'un véhicule porteur et d'équipements afférents pour le service de collecte des ordures ménagères – Lot n°1 – Fourniture et livraison d'un véhicule porteur équipé d'une grue hydraulique pour une application de collecte d'ordures à chargement vertical – avec la société SCANIA France SAS, pour un montant global et forfaitaire de 112 500,00€ HT ;
 - Conclusion d'un marché public de fourniture et de livraison d'un véhicule porteur et d'équipements afférents pour le service de collecte des ordures ménagères – Lot n°2 – Fourniture et montage d'une grue en dos de cabine et d'une benne à ordures à chargement vertical sur un porteur de 26 tonnes de P.T.A.C. – avec la société SASU MANJOT ENVIRONNEMENT, pour un montant global et forfaitaire de 231 000,00€ HT ;
 - Conclusion d'un marché public de fourniture et de livraison d'un véhicule porteur et d'équipements afférents pour le service de collecte des ordures ménagères – Lot n°3 – Fourniture et livraison d'un véhicule porteur pour une application de transport et maintenance des conteneurs de points d'apport volontaire de déchets – avec la société LEFEVRE ALSACE SAS, pour un montant global et forfaitaire de 35 000,00€ HT ;
 - Conclusion d'un marché public de fourniture et de livraison d'un véhicule porteur et d'équipements afférents pour le service de collecte des ordures ménagères – Lot n°4 – Fourniture et montage d'une grue en PAF et d'un plateau sur un porteur de 3,5 tonnes pour une application de transport et maintenance des conteneurs de points d'apport volontaire de déchets – avec la société RTL CARROSSERIE, pour un montant global et forfaitaire de 33 800,00€ HT ;
 - Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Uffheim et Sierentz avec la société TP PAYS DE SIERENTZ, ayant pour objet l'intégration de prestations complémentaires, ainsi que la modification de certaines prestations nécessaires à la bonne réalisation du chantier, sans incidence financière ;
 - Signature d'une modification de marché public n°1 au marché réservé d'accord-cadre de mise à disposition de personnel à titre temporaire avec l'association LUDO SERVICES, ayant pour objet la rectification d'une erreur matérielle figurant dans l'acte d'engagement, sans incidence financière ;
 - Signature d'une modification de marché public n°4 au marché d'entretien, de fourniture et de livraison des pompes installées dans les piscines de SAINT-LOUIS Agglomération – Lot n°1 – Réparation, maintenance et achat de pompes de circulation pour les piscines – avec la société BME MACHINES TOURNANTES ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux, sans incidence financière ;
 - Conclusion d'un marché public de mission de contrôle technique relatif au contrôle de conformité aux règles d'accessibilité PMR des ERP du 1^{er} et 2^{ème} groupe avec la société DEKRA, pour un montant global et forfaitaire de 15 450,00€ HT ;
 - Signature d'une modification de marché public n°1 à l'accord-cadre d'entretien et de réparation des fuites sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2023-2026 – Lot n°5 – Secteur géographique des communes de Kembs, Bartenheim et Rosenau – avec la société EUROVIA ayant pour objet la modification du montant maximum de l'accord-cadre portant le montant total du marché à 1 300 000,00€, en lieu et place de 900 000,00 € HT, sur la durée du marché

- allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026, soit une incidence financière à la hausse de +44% ;
- Conclusion d'un marché public pour le remplacement des luminaires de la médiathèque de Sierentz par des luminaires à LEDs avec la société ELECTRICITE VINCENTZ SUD ALSACE, pour un montant global et forfaitaire de 25 967,14€ HT ;
 - Conclusion d'un marché public pour des travaux de réfection du terrain de sport à Hégenheim avec la société TP PAYS DE SIERENTZ, pour un montant global et forfaitaire de 20 467,00€ HT ;
 - Signature d'une modification de marché public n°3 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°4 – Etanchéité couverture bardage – avec la société GALOPIN, ayant pour objet la modification du bordereau des prix unitaires par l'adjonction de prix nouveaux, portant le montant estimatif total du marché de 272 168,31 € HT à 280 652,15€ HT, soit une incidence financière à la hausse de +3,12% ;
 - Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°8 – Revêtements de sols faïence céramique – avec la société BURGER CARRELAGE ayant pour objet la modification du bordereau des prix unitaires par l'adjonction de prix nouveaux, portant le montant estimatif total du marché de 24 983,00€ HT à 26 178,10€ HT, soit une incidence financière à la hausse de +4,78% ;
 - Conclusion d'un marché public pour le remplacement de deux tubes radiants gaz au centre technique des déchets ménagers avec la société DALKIA BELFORT, pour un montant global et forfaitaire de 20 815,50€ HT ;
 - Conclusion d'un marché public de mission de formation d'expertise d'une durée de 1h30 avec la société OPENDATASOFT, pour un montant global et forfaitaire de 600,00€ HT ;
 - Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de réaménagement d'un garage en bureau et de création d'un carport à la gendarmerie de Hagenthal-le-Haut – Lot n°5 – Electricité/Chauffage – avec la société ELECTRICITE KOCH, ayant pour objet de modifier les travaux initialement prévus, portant le montant forfaitaire du marché de 8 690,00 € HT à 7 760,00€ HT, soit une incidence financière à la baisse de -10,7% ;
 - Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°7 – Menuiseries intérieures, avec la société MEYER SARL, ayant pour objet la modification du bordereau des prix unitaires par l'adjonction de prix nouveaux, portant le montant estimatif total du marché de 21 388,00€ HT à 23 998,00€ HT, soit une incidence financière à la hausse de +12,20% ;
 - Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de construction d'une déchetterie intercommunale à Blotzheim – Lot n°17 – Espaces verts – avec la société SN MULLER, ayant pour objet la modification du bordereau des prix unitaires par l'adjonction de prix nouveaux, portant le montant estimatif total du marché de 24 898,90 € HT à 28 399,30€ HT, soit une incidence financière à la hausse de +14,06% ;
 - Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de fourniture, d'installation, d'exploitation, de contrôle et de maintenance d'unité(s) mobile(s) de traitement pour rétablir la qualité de l'eau potable avec la société VEOLIA EAU, ayant pour objet la rectification des dispositions du marché concernant le montant mensuel à verser au titulaire, sans incidence financière ;
 - Conclusion d'un marché public réservé de gestion d'un espace de réemploi à la déchetterie de Blotzheim et valorisation des produits et matériaux déposés

pour la période 2025-2027, avec l'association LUDO SERVICES pour un montant forfaitaire mensuel de 5 043,58€ HT jusqu'au 31 décembre 2026, reconductible une fois pour une période d'une année.

Point 4-2 des délégations - Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Conclusion de conventions de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services de Saint-Louis pour l'organisation de diverses réunions, avec l'association Alter Alsace Energie, l'AAT et la CeA, à titre gratuit ;
- Conclusion d'un contrat de domiciliation juridique au sein de la pépinière d'entreprise de Schlierbach avec la société TEMPERRA moyennant une redevance mensuelle de 84,00€ TTC pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028 ;
- Conclusion d'un avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du domaine privé pour la mise à disposition du logement sis 81 rue Vauban à Village-Neuf à un agent de Saint-Louis Agglomération du 1^{er} au 31 juillet 2025, pour un montant mensuel de 330,00€ hors charges ;
- Conclusion d'une convention d'occupation temporaire des terrains intercommunaux situés devant la médiathèque intercommunale de Sierentz avec la société PAPI OLI le samedi 28 juin 2025, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention en pépinière d'entreprises, avec la société FIDEXIS CONSEILS pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 28 février 2027, pour un loyer mensuel à 350,40 € TTC du 1^{er} juillet 2025 au 28 février 2026, puis à 362,40 € TTC du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027 ;
- Conclusion d'une convention d'occupation privative du domaine public relative à l'installation d'une station radioélectrique au Château d'Eau de Folgensbourg avec la société INFRACOS pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2038, moyennant une redevance annuelle en faveur de Saint-Louis Agglomération de 4 750,00€ HT ;
- Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'installations au Port de Plaisance à Kembs ayant pour objet de prolonger la durée de la convention de 6 mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 avec l'association Le Nautic Club de Kembs, à titre gratuit.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 1 188 524 € TTC en section de fonctionnement
- 806 116,41 € TTC en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} juin au 31 août 2025.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 03 octobre 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

